

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-067
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Marché de prestation de service n°2025-08 - Valorisation de la Vallée de la Truyère
Schéma d'interprétation des patrimoines des Gorges et Vallée de la Truyère
Notification**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande publique et notamment son article L.2122-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant le projet d'ambition de valorisation de la vallée de la Truyère ;

Vu le projet de territoire et sa fiche action n°92 Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions de l'opération Grand Site Garabit Vallée de la Truyère ;

Vu l'annexe financière 2025 du partenariat pour la valorisation des Gorges de la Truyère entre Saint-Flour Communauté, Le Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval et EDF Hydro Lot Truyère ;

Considérant la demande de subvention faite auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 9 825,00 euros ;

Considérant l'action 1.3 du plan d'actions de valorisation de la Vallée de la Truyère et plus particulièrement l'opération « Elaborer le schéma d'interprétation des patrimoines des Gorges et Vallée de la Truyère » ;

Considérant

Vu le devis de la société Cairn Interprétation, en date de mars 2025, ci-annexé ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le devis d'élaboration du schéma d'interprétation des patrimoines des Gorges et Vallée de la Truyère auprès de Cairn Interprétation, POLLEN-SCOP, 30 avenue de Zelzate 07200 AUBENAS, pour un montant de 20 025,00 € HT soit 24 030,00 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2025 du budget général ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Public de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 16 avril 2025,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 22 AVR. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 22 AVR. 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250416-DEC2025-067-AU
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

VI. DEVIS DETAILLE

Ce devis constitue une proposition permettant de réaliser votre schéma d'interprétation dans les meilleures conditions et selon la méthodologie que nous avons présentée. Ce devis est valable 1 mois. Une avance de 20% du montant sera demandée au démarrage du projet.

	PHASE	QTÉ (JOURS)	P.U	TOTAL H.T.
	Phases 1 : diagnostic des potentiels du site			
	Préparation résidence et 1ère consultation de documents	1,0	600 €	600,00 €
Résidence de travail de mai 2025	Réunion de lancement avec le pays d'art et d'histoire	0,5	750 €	375,00 €
	Copil 1 - Réunion de lancement : préparation, animation, compte-rendu	1,0	750 €	750,00 €
	Diagnostic : Visites, terrain & recensement des patrimoines et de leur valorisation	4,0	750 €	3 000,00 €
	Poursuite du diagnostic & typologie des visiteurs, usages, parcours	1,5	600 €	900,00 €
	Synthèse : analyse des enjeux et potentiels d'interprétation	2,0	600 €	1 200,00 €
juin-25	Copil 2 : préparation, animation, compte-rendu	1,0	750 €	750,00 €
	Sous-total 1	11,0		7 575,00 €

	PHASE	QTÉ (JOURS)	P.U	TOTAL H.T.
	Phase 2 : le projet d'interprétation - scénario de valorisation			
	Proposition de synopsis	2,0	600 €	1 200,00 €
Résidence en septembre 2025	Copil 3 : préparation, animation, compte-rendu / Synopsis	1,0	750 €	750,00 €
	Elaboration d'un scénario de niveau APS avec cartographie - terrain	4,0	750 €	3 000,00 €
	Elaboration d'un scénario de niveau APS avec cartographie	4,0	600 €	2 400,00 €
oct-25	Copil 4 : préparation, animation, compte-rendu	1,0	750 €	750,00 €
	Restitution scénario final APS	2,0	600 €	1 200,00 €
	Sous-total 2	14,0		9 300,00 €

DEVIS POUR LE SCHEMA D'INTERPRETATION DES PATRIMOINES GORGES ET VALLEE DE LA TRUYERE - PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - 17

	PHASE	QTÉ (JOURS)	P.U	TOTAL H.T.
	Phase 3 : le plan d'actions			
	Elaboration d'un plan d'action sur 5 à 10 ans	2,0	600 €	1 200,00 €
déc-25	Copil 5 : préparation, animation, compte-rendu	1,0	750 €	750,00 €
	Restitution schéma d'interprétation avec plan d'action	2,0	600 €	1 200,00 €
	Sous-total 3	5,0		3 150,00 €

TOTAL HT	20 025,00 €
TVA 20 %	4 005,00 €
TOTAL TTC	24 030,00 €